

Proposition d'introduction d'une nouvelle catégorie de cotisation

Actuellement, les coûts par membre s'élèvent à CHF 5.00 et chaque membre individuel doit être saisi sur Hitobito. Cela ne tient pas suffisamment compte des différentes structures et tailles de nos formations membres.

Objectifs :

- Encourager l'adhésion d'écoles de musique, des formations plus importantes et de plusieurs formations
- Simplification des processus administratifs et des structures des membres
- Meilleure représentation des réalités de nos membres
- Structure de cotisation plus attractive et plus juste

Proposition :

Le comité de l'Association suisse des musiques de jeunes propose à l'assemblée des délégués du 14 mars 2026 de réviser les cotisations actuelles des membres et d'introduire une cotisation forfaitaire à partir de 100 membres :

Jusqu'à 99 membres individuels par membre de base : CHF 5.00 / membre individuel
A partir de 100 membres individuels par membre de base : forfait de CHF 500.00

Motivation :

Les nouvelles catégories tiennent compte des différentes tailles et structures de nos membres et permettent une gestion plus simple et plus efficace des cotisations des membres. Les écoles de musique, en particulier, ne décomptent pas les contributions SUIJA via l'ASMJ, ce qui explique pourquoi la contribution forfaitaire permet d'alléger considérablement la charge administrative.

Nous demandons à l'Assemblée des délégués d'approuver cette proposition.

Association Suisse des musiques de jeunes



Fabio Küttel, président ASMJ